



## **EXTRAIT DE PÉTITION** **(Conforme au Règlement)**

**Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 5 618 pétitionnaires.**

**Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec**

**Les faits invoqués sont les suivants :**

**CONSIDÉRANT QUE** les conversions en logements sans services et les fermetures de résidences privées pour aînés (RPA) réduisent les possibilités déjà limitées de milliers de personnes aînées vulnérables de se loger et d'avoir accès à des services adaptés à leurs besoins;

**CONSIDÉRANT** la gravité des conséquences d'une éviction sur la vie des personnes aînées;

**CONSIDÉRANT QUE** le Code civil du Québec n'offre aucune protection aux personnes aînées habitant dans une RPA en cas de changement d'affectation du bâtiment;

**CONSIDÉRANT QUE** la pandémie a mis en lumière, comme jamais auparavant, les conséquences des conditions de logement sur la santé et le bien-être des personnes aînées, et que le gouvernement a la capacité d'agir à la source du problème, ainsi que pour résoudre des situations spécifiques;

**Et l'intervention réclamée se résume ainsi :**

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec d'assurer le respect des droits des locataires des RPA contre les hausses abusives de loyer, l'éviction ou les pertes de services, notamment suite à un changement de propriétaire :

- En instaurant des obligations liées à la certification des RPA, notamment pour maintenir le statut, les services offerts et réguler les coûts des loyers;
- En facilitant l'appropriation et la gestion communautaire ou publique de toute RPA à risque de fermeture ou en défaut face à ses obligations;
- En modifiant les articles 1955 et 1959 du Code civil du Québec, afin d'assurer la protection des droits des locataires et interdire le changement d'affectation d'un immeuble à logement, à plus forte raison dans le cas d'une RPA.

**Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.**

---

**Manon Massé**  
**Députée de Sainte-Marie–Saint-Jacques**

**26 mai 2022**

---

**Date de signature de l'extrait**